



## CONTRAT DE LOCATION

### UTILISATEUR PERSONNE PHYSIQUE :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° TELEPHONE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ TELEPHONE PORTABLE: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### OU UTILISATEUR PERSONNE MORALE :

RAISON SOCIALE (Association) : \_\_\_\_\_

REPRESENTANT LEGAL : \_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° TELEPHONE PORTABLE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES (si utilisateur personne morale)**

NATURE DE LA MANIFESTATION :

\_\_\_\_\_

OUVERTURE AU PUBLIC :  OUI  NON

AUTORISATION DE DEBIT BOISSONS :  OUI  NON

Faire la demande d'ouverture temporaire auprès du secrétariat de la mairie 7 jours minimum avant la manifestation



## LOCATION SALLE POLYVALENTE

de Belmont-Luthézieu

Réservation pour :

Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Attestation d'assurance

Chèque de caution

Chèque de location

### Personnes à contacter en cas d'urgence :

Madame BAILLY Martine

06.19.08.11.62

Madame GODET Pauline

06.70.12.70.79

## 1/ CONDITIONS DE LOCATION

- Tout « prête-nom » d'un habitant de la commune au bénéfice d'une autre personne ou association non domiciliées dans la commune est interdit.
- La réservation s'effectue auprès de Mme Martine BAILLY uniquement : 06.19.08.11.62 ou [martine.bailly61@sfr.fr](mailto:martine.bailly61@sfr.fr). Seul le calendrier tenu par ses soins atteste de la disponibilité de la salle.
- La réservation est considérée comme effective après la remise les documents suivants :
  - o Attestation de responsabilité civile
  - o Chèque de caution de 1 000 € (à l'ordre du trésor public)
  - o Paiement de la location (à l'ordre du trésor public) soit la somme de \_\_\_\_\_ €  
Paiement à remettre lors de la remise des clés, à Mme Martine BAILLY.
- Les clefs sont remises par Mme Martine BAILLY **le vendredi midi**, et sont rendues le lundi à 9h. En cas de journée supplémentaire les clefs sont remises selon les mêmes conditions.
- A compter de la remise des clefs le bâtiment n'est plus sous alarme.
- Les aménagements extérieurs (jeux de boule et aire pour enfants) restent accessibles au public.
- Le préau ne doit pas être encombré jusqu'au vendredi 17 heures (accès des agents techniques). Les abords du hangar ne sont pas concernés par la location, veuillez ne pas monter sur les matériels entreposés.

### RAPPEL DES TARIFS :

	Salle	Cuisine	Chauffage	TOTAL
<b>Habitants de la commune / associations communales</b>				
Week-end (du vendredi 12h au lundi 09h)	<b>200</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>385</b>
Une journée (en semaine uniquement 09 h J1 / 09h J+1)	<b>115</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>290</b>
Une soirée	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>75</b>	<b>265</b>
<b>Associations communales</b>				
UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR AN POUR MANIFESTATION SI OUVERTE AU PUBLIC (hors mai-septembre)				
<b>Habitants extérieurs</b>				
Week-end (du vendredi 12 h au lundi 09h)	<b>315</b>	<b>110</b>	<b>85</b>	<b>510</b>
Une journée (en semaine uniquement 09h J1/ 09h J+1)	<b>220</b>	<b>105</b>	<b>75</b>	<b>400</b>
Une soirée	<b>160</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>335</b>
<b>Associations extérieures</b>				
Week-end (du vendredi 12h au lundi 09 h)	<b>225</b>	<b>55</b>	<b>85</b>	<b>365</b>
Une journée	<b>175</b>	<b>55</b>	<b>75</b>	<b>305</b>
Une soirée (en semaine uniquement 09h J1 /09h J+1)	<b>135</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>260</b>

**JOURNEE SUPPLEMENTAIRE : 45 euros** (prise des clés midi J-1/retour midi J+1)

**ESTRADE : 50 euros**

**LOCATION TABLES ET BANCS PLIANTS** pour une manifestation extérieure à la commune (en dehors de la location de la salle) : 50 €

**LOCATION TABLES ET BANCS PLIANTS en plus de la location de la salle : 30 €**

**FORFAIT MENAGE : 60€** à souscrire auprès de l'entreprise ADSN au 06 98 03 67 20.

**Associations communales** : 1 manifestation gratuite /an si ouverte au public et hors période mai à septembre.

## 2/ SECURITE ET RESPECT DU VOISINAGE



**Respecter l'effectif maximum de la salle (120 personnes) et les consignes suivantes :**

- Interdiction de fumer dans les locaux
- Interdiction de tirer des feux d'artifices
- Sorties de secours : Veiller à les laisser libre de tout matériel gênant (pas de tables devant les sorties)
- Electricité : Repérer la coupure générale de courant dans l'entrée principale
- Extincteurs : Repérer leurs emplacements et connaître leur fonctionnement
- Alarme incendie : Localiser les déclencheurs d'alarme incendie – boitiers rouge – situés à chaque sortie de l'établissement
- Alerte des secours : Localiser le téléphone situé derrière le bar.



La salle étant proche des habitations, il vous est demandé de limiter le volume sonore à partir de 22 heures.

## 3/ ENTRETIEN ET RANGEMENT DES LOCAUX :

- **Il est interdit de sortir le mobilier de la salle (tables et chaises)**
- **Il est interdit d'utiliser du scotch** sur les murs comme sur les tables
- Le sol de la salle, les vitres, les sanitaires, le bar et la cuisine seront nettoyés et lavés correctement
- Les tables doivent être nettoyées puis rangées aux emplacements prévus
- La vaisselle doit être rangée et rendue propre
- En cas de vaisselle cassée : la mettre de côté et nous le signaler
- Les éponges et torchons ne sont pas fournis
- Les déchets devront être triés (verre, plastique...), et déposés dans les containers situés sur le parking (OM en sac poubelle de 50 litres)

**En cas de détérioration de matériels ou dégradations sur le bâti, de nettoyage mal fait ou incomplet, toute ou partie de la caution pourra être retenue, sans présager des poursuites éventuelles.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ m'engage à respecter la convention de mise à disposition ci-dessus.

**La signature de cette convention entraîne la responsabilité de l'organisateur de la manifestation conformément à l'article MS 46 §3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.**

Fait à Valromey-sur-Séran, le

L'organisateur locataire :

Pour la mairie :